

Communiqué APPEP-BORDEAUX du 26 juin 2015 :

**« Un retrait des copies à quatre vitesses en séries technologiques »**

D'après les remontées des trois centres de correction du baccalauréat de l'Académie de Bordeaux, un grave dysfonctionnement dans les séries technologiques s'est produit lors du retrait des copies. La date de récupération des copies, portée sur les convocations, était le « jeudi 18 juin » (avec un délai d'un jour en cas de transport), mais beaucoup de correcteurs n'ont pu retirer leurs lots pour les motifs suivants :

1. la DEC (Direction des Examens et des Concours) avait indiqué que le retrait s'effectuerait à partir du lundi 22 juin,
2. les lots de copies devant être accompagnés d'un « corrigé-type », les correcteurs ne devaient en aucun cas les retirer avant la tenue de la réunion d'entente censée fixer ce « corrigé-type ».
3. le retrait était de toute façon impossible pour des raisons « matérielles », les transporteurs ne pouvant pas garantir un acheminement pour le vendredi.

Ces arguments contradictoires, et même faux en ce qui concerne la réalisation d'un « corrigé-type », montrent le degré d'improvisation dans les modalités de transmission des copies et le chaos de la situation. D'ailleurs, le plus consternant n'est pas la maladresse des motifs donnés aux correcteurs, mais l'enchaînement des ordres et des contrordres, parfois rétroactifs, qui ont eu pour effet de paralyser les initiatives au lieu de les libérer. L'Appep-Bordeaux déplore ce dysfonctionnement, qui était prévisible en raison du calendrier choisi et dont nous avons pourtant évoqué l'éventualité auprès de la DEC lors de la réunion du 11 mars dernier.

Dans ces circonstances, saluons le sang-froid de nos collègues, des coordonnateurs et l'intervention rapide et efficace de notre IPR, grâce auxquels plus des 2/3 des collègues ont récupéré leurs copies (ou une partie de leurs lots) avant le vendredi soir et profité de deux jours de correction supplémentaires. Certes, l'égalité a été respectée sur le papier, puisque tous les collègues ont eu en moyenne 149 copies à corriger, mais, dans les faits, certains ont eu 10 jours ouvrables de correction, d'autres 9 jours, d'autres 7 jours et quelques-uns seulement 6 jours (25 copies à corriger par jour ouvrable – soit plus du double de la norme admissible).

Cela prouve la nécessité, pour l'an prochain, de coupler le retrait des copies avec la tenue de la réunion d'entente, seul moyen de garantir l'équité des conditions de correction, non seulement dans l'intérêt des correcteurs, mais surtout dans celui des candidats